

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

es

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

29	03	24
----	----	----

L'an 2024, le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. BOURGE Jimmy, Mme MOREAU Claudine, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy, M. LESCUT Franck

Représentés par procuration : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. BOUDJEMA), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. SEGUIN), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa M. CASTEL Christian M. BLARET Jean, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 de la Ville

M. BOUDJEMA, Adjoint aux Finance, présente le Budget Primitif 2024 de la ville qui se résume de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 971 229,19 €
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 678 307,69 €

Le total du budget de la Ville est de 14 649 536,88 € en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote donnant les résultats suivants :

Pour : 18

Contre : 2 voix, Mme MENET Cathy, M. LE FUR Philippe.

Le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2024 de la Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Mairie (Nord)
Pour extrait conforme
Le Maire
Avesnes-sur-Helpe